

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 22 septembre 2021

**Inspection Pédagogique Régionale
de Physique-Chimie**

Affaire suivie par :
Corinne ALLODI

Tél : 01 57 02 68 43

Mél : corinne.allodi@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Les IA-IPR de Physique-Chimie de l'académie de Créteil

À

Mesdames et Messieurs les professeurs de Physique-
Chimie

s/c

de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement.

Objet : Lettre de rentrée 2021 en Physique-Chimie

I. Partie générale, commune à toutes les disciplines

Nous adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux collègues qui intègrent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des divers concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui étaient déjà affectés dans notre académie pour le travail accompli l'an dernier dans un contexte très particulier ; nous mesurons combien votre engagement a pu contribuer au bon déroulement des examens, mais aussi l'adaptation qui vous a été nécessaire pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages afin qu'ils gardent le lien avec l'École.

La crise sanitaire ayant fortement impacté nos missions ces derniers mois, nous souhaitons tous pouvoir nous recentrer sur nos objectifs communs : permettre la réussite de chaque élève, transmettre des savoirs et des valeurs, élever le niveau général et assurer l'égalité des chances.

La circulaire nationale de rentrée précise en effet que l'année scolaire 2021-2022 doit permettre de **consolider quatre dimensions essentielles** :

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>

- l'École comme lieu **d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général** ;
- l'École comme **lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste** ;
- l'École comme **lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive** ;
- l'École comme **lieu fondé sur une équipe éducative soudée**.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations communes à toutes les disciplines et spécialités. Complétées par les éléments propres à vos disciplines, elles ont pour objectif de consolider l'acquisition, par les élèves, d'un socle solide destiné à développer leur autonomie et d'éclairer leurs choix, notamment d'orientation.

Deux priorités dès cette rentrée au lycée général et technologique

- Le dispositif « **Je réussis au lycée** » vise à mettre en place des accompagnements personnalisés renforcés prenant en compte les difficultés induites par la crise sanitaire et à consolider les apprentissages dès les premiers mois de l'année scolaire. Des préconisations pédagogiques ont été transmises par les corps d'inspection à vos

chefs d'établissements le jour de la pré-rentrée. Elles invitent notamment à exploiter, en complément du LSU et de vos propres observations, les résultats des tests de positionnement qui se dérouleront en classe de seconde la deuxième quinzaine du mois de septembre.

- L'évaluation des progrès et des acquis des lycéens sera au cœur de nos préoccupations communes. Les modalités d'organisation du baccalauréat à compter de la session 2022 ont été adaptées :

<https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134>.

Le bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021 précise les coefficients de l'examen et l'organisation retenue pour le contrôle continu. Celle-ci s'appuie sur le **projet d'évaluation** qui fait l'objet d'une réflexion collective au sein de chaque lycée, est validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration. Des sessions d'animation seront également organisées dans les semaines à venir pour vous aider dans la mise en œuvre de ces priorités.

Deux priorités au collège en ce début d'année scolaire

- L'exploitation des résultats des évaluations de sixième qui se tiennent durant la deuxième quinzaine du mois de septembre, facilitera la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Des sessions d'animation seront également organisées dans les semaines à venir pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces priorités.
- La consolidation du dispositif « Devoirs faits » est nécessaire parce qu'elle est un levier de personnalisation en accompagnant le travail personnel des élèves et en prévenant le décrochage scolaire. Votre investissement dans ce dispositif est essentiel, sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale, en particulier en quatrième et en troisième. Il s'agit aussi d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et de travailler l'articulation entre les cours, le travail personnel dans la classe et hors la classe. Vous trouverez diverses ressources via le lien :

<http://accompagnement.ac-creteil.fr/spip.php?article261>

Certification PIX au collège et au lycée

La certification PIX devient obligatoire pour les élèves de troisième et ceux de terminale. PIX s'appuie sur le référentiel du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) :

<https://eduscol.education.fr/721/cadre-de-referance-des-competences-numeriques>

Ce référentiel couvre seize compétences réparties dans cinq domaines. Un auto-positionnement permet à l'élève de déterminer son niveau d'acquisition de chaque compétence. Des actions de formation des enseignants sont proposées dans le PAF 2021-2022.

Maîtrise des savoirs fondamentaux - Formation du citoyen

À tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les disciplines, une attention particulière sera accordée à la maîtrise de la langue écrite et orale, ainsi qu'à la numératie et à la résolution de problèmes.

L'attention aux valeurs de la République et l'engagement des élèves sont des objectifs essentiels :

- l'éducation aux valeurs de laïcité et de citoyenneté, ainsi que la culture de l'engagement et de lutte contre toutes formes de discrimination, continueront à se déployer au travers de l'ensemble des disciplines et dans toutes les dimensions de l'activité scolaire ;
- les questions environnementales, présentes dans l'article 9 de la loi pour l'École de la confiance, seront également au centre de nos préoccupations. L'enseignement des enjeux du développement durable dans toutes les disciplines scolaires est une priorité qui s'est traduite par des modifications de programmes de la maternelle et des cycles 2,3 et 4, publiées l'été dernier. Pour favoriser l'engagement et initier des actions sans attendre, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes au collège et au lycée dès cette rentrée ;
- la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sera une opportunité pour permettre aux établissements et aux élèves de s'impliquer de manière transversale, en s'appuyant sur différentes disciplines, tout en développant l'esprit d'équipe.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2020-2024 placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui va guider notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour ambition de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

Le projet académique : <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

II. Partie Physique-Chimie : les enjeux 2021-2022

Chers collègues enseignants des collèges et lycées de notre académie,

Les IA-IPR de Physique-Chimie souhaitent en premier lieu réitérer vivement les remerciements adressés à tous les professeurs de Physique-Chimie de l'académie pour leur engagement remarquable et solidaire ainsi que pour leur grande adaptabilité dans le contexte inédit lié à la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2020-2021.

Chacun a œuvré pour assurer la continuité pédagogique, au profit de la réussite de tous les élèves, en distanciel comme en présentiel. Le contexte de cette rentrée scolaire 2021 et le cadre sanitaire très strict dans lequel nous continuons d'évoluer nous conduisent à vous encourager à **poursuivre la mise en place d'un travail collaboratif en établissement, à poursuivre le développement de l'utilisation à bon escient des outils numériques et à renforcer la pratique expérimentale** tout en prenant grand soin de vous et de vos élèves par le respect des gestes barrières fondamentaux.

Nous espérons que votre rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions et nous souhaitons également la bienvenue à celles et ceux d'entre vous qui rejoignent l'académie de Créteil.

Cette lettre de rentrée 2021 a pour objectif d'indiquer quelques priorités académiques de travail de l'inspection pédagogique régionale de Physique-Chimie pour l'année scolaire 2021-2022, s'inscrivant dans le cadre plus large du projet académique 2020-2024.

Afin de poursuivre de manière fructueuse des objectifs communs pour la réussite de tous les élèves, il est essentiel que nos actions d'enseignants et d'inspecteurs soient en cohérence avec les priorités nationales : **lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les inégalités et élévation du niveau de chaque élève.**

Sur le plan pédagogique, l'année 2021-2022 s'inscrit dans la continuité de la précédente. Ainsi, au collège, le « verdissement » des programmes invite à porter un regard nouveau sur les enseignements et les enjeux de formation du citoyen, avec en perspective l'Éducation au Développement Durable.

Au lycée, la réforme se poursuit, avec des modalités au baccalauréat qui évoluent cependant et qui doivent placer l'évaluation au cœur des réflexions de tous les enseignants.

L'**évaluation** est à envisager dans ses deux finalités :

- **l'évaluation comme levier de formation pour les élèves** (« *Évaluer pour évoluer* »), en donnant les moyens à l'élève de progresser par l'identification de ses forces et de ses faiblesses, ainsi que par la rectification de ses erreurs, envisagées comme des opportunités d'apprentissage ;
- **l'évaluation comme levier d'information pour l'élève**, ses parents et la communauté éducative, quant aux compétences de l'élève en vue de faire les meilleurs choix pour ses réussites futures.

Pour atteindre ces deux objectifs, l'évaluation, dans ses dimensions diagnostique, formative et sommative, se doit d'être explicite dans ses objets d'apprentissages et de s'inscrire dans un suivi au long cours du développement des compétences des élèves. Un travail d'équipe s'avèrera alors vertueux pour appréhender la formation de l'élève au sein de chaque cycle mais aussi pour harmoniser et réguler ses propres pratiques.

À ce titre, le BO n°30 du 29/07/2021 présente [les modalités d'évaluations des candidats](#) au baccalauréat. Si l'équilibre entre contrôle continu (40% des coefficients) et contrôle terminal (60% des coefficients) est maintenu, l'évaluation de chacun des enseignements et des disciplines est cependant parfaitement clarifiée. Entre autres :

- les **évaluations communes sont supprimées au profit du contrôle continu** ;
- l'organisation retenue pour le contrôle continu est précisée avec la mise en place, au sein de chaque lycée, d'un **projet d'évaluation** fruit d'une réflexion et d'une construction collective.

Le [guide national pour l'évaluation](#), qui vient de paraître, permet dans cet esprit d'accompagner les enseignants.

Conscients des enjeux que l'évaluation représente en termes de **diversité, d'équité, de justesse, d'exigence et de transparence**, nous vous accompagnerons dans vos réflexions et vos pratiques (webinaire, courriers, réunions d'équipe), en particulier dans le cadre du contrôle continu.

Par ailleurs, toutes les informations essentielles sont disponibles et classées sur la page [baccalauréat 2022](#) du [site Internet académique de Physique-Chimie](#), ce dernier qui au passage a subi un toilettage relativement important cet été. Une page [programmes officiels de Physique-Chimie en vigueur en 2021-2022](#) est également proposée.

Concernant les Rendez-vous de Carrières, nous vous rappelons qu'ils s'inscrivent dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières Rémunération) qui comprend : **l'évaluation** et **l'accompagnement** des enseignants.

Nous conseillons aux enseignants éligibles au Rendez-vous de Carrière de préparer ce moment important d'analyse réflexive et de projections dans leur futur professionnel. À cette fin, [plusieurs ressources précieuses](#) sont à leur disposition. Ils trouveront, entre autres, **le document de référence à l'entretien** que nous leur conseillons de renseigner, voire de nous transmettre en amont du rendez-vous, s'ils le souhaitent.

Le volet accompagnement consiste quant à lui en des **réunions d'équipes** et des **visites d'accompagnement individuelles**, prioritairement pour les enseignants contractuels, les enseignants titulaires dans leur quatrième année d'exercice ainsi que les enseignants titulaires dans le dernier grade de leur corps (échelon 11 pour la classe normale et échelon 6 pour la hors-classe). Comme l'année précédente, nous sommes aidés pour ces missions par des enseignants Formateurs Académiques (FA) et par plusieurs enseignants Chargés de Visites de Formation (CVF).

Nous souhaitons que cette année scolaire vous apporte une pleine satisfaction professionnelle, tant pour celles et ceux qui débutent dans la carrière et qui arrivent dans notre belle académie, que pour nos collègues confirmés.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une très bonne année scolaire 2021-2022.

Les IA-IPR de Physique-Chimie de l'académie de Créteil

Corinne ALLODI corinne.allodi@ac-creteil.fr

Marie GUITOU marie.gitou@ac-creteil.fr

Karen LONGA karen.longa@ac-creteil.fr

Pascal SAUVAGE pascal.sauvage@ac-creteil.fr

Alexandre SILVERI alexandre.silveri@ac-creteil.fr

Arnaud SOULAS arnaud.soulas@ac-creteil.fr

Lien utile :

[Répartition des districts 2021-2022 des IA-IPR](#)